

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 31 JANVIER 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**AGHJUSTU NU 1 À L'ANNESSU RILATIVU À U PRUGETTU
GERTRUDE III-AMEH (LUGIZIALE DESTINATU À
L'INVENTARIU DI U PATRIMONIU CULTURALE) -
MANTENIMENTU APPIIGATIVU È EVULUTIVU DI A
SULUZIONE GERTRUDE**

**AVENANT N° 1 À L'ANNEXE RELATIVE AU PROJET
GERTRUDE III-AMEH (LOGICIEL DESTINÉ À
L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL) -
MAINTENANCE APPLICATIVE ET ÉVOLUTIVE DE LA
SOLUTION GERTRUDE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Seize régions membres de la centrale d'achat informatique EPSILON se sont associées pour mener à bien la Tierce Maintenance Applicative (TMA) du logiciel GERTRUDE destiné à l'inventaire du Patrimoine.

Par délibération n° 17/132 AC en date du 1^{er} juin 2017, l'Assemblée de Corse a approuvé la convention cadre entre la Collectivité de Corse et la centrale d'achat EPSILON, ainsi que le projet GERTRUDE II relatif à l'assistance, la maintenance et les évolutions du logiciel GERTRUDE utilisé par la direction du Patrimoine pour l'inventaire du patrimoine culturel.

Dans ce cadre, la centrale d'achat EPSILON a passé un accord-cadre pour une durée de 2 ans à compter du 17 août 2017, avec ATOL SAS, pour des prestations mutualisées d'assistance, de maintenance et d'évolution.

Par délibération n° 19/295 AC de l'Assemblée de Corse en date du 26 septembre 2019, cet accord-cadre a été prolongé de 2 ans à compter du 17 août 2019.

Le projet GERTRUDE GIII-AMEH géré par la centrale d'achat EPSILON a démarré le 19 octobre 2021 et couvre les étapes suivantes :

- Phase de transition entrante et de lancement ;
- Phase de maintenance et d'assistance ;
- Phases évolutives relatives à l'amélioration de la robustesse, du déploiement et de la sécurité du système, la refonte du site de diffusion, l'amélioration de l'utilisabilité de l'application et le développement de l'interopérabilité des données.

La durée de l'annexe-projet GIII-AMEH correspond à la durée de l'accord-cadre n° 2021-01 ayant pour objet assistance, maintenance, évolutions et hébergement de la solution GERTRUDE et de sa forge GIII-AMEH, soit une durée de 24 mois reconductible deux fois 12 mois (cf. point 1.5 du CCAP n° 2021-01 GII-AMEH).

La participation maximale est le montant à retenir par chaque région participante au projet GIII-AME.

La signature de l'avenant n° 1 au projet GIII-AMEH formalise l'engagement des régions membres pour les deux dernières années, soit jusqu'au 19 octobre 2025 en s'appuyant sur les principes de la convention-cadre signée avec EPSILON.

Dispositions financières du projet pour la période du 19 octobre 2023 au 19 octobre 2025

- Maintenance corrective et l'assistance du logiciel et de la forge du 19 octobre 2023 au 19 octobre 2025 : 18 630 € TTC par région ;
- Service mutualisé d'assistance à la maîtrise d'ouvrage informatique : 7 000 € TTC par région ;
- Évolutions mutualisées : 37 050 € TTC par région ;
- Réversibilité sortante mutualisée : 1 980 € TTC par région.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.